

Congé Individuel de Formation

Salariés sous Contrat à Durée Indéterminée

Fiche pratique

Date limite de dépôt le 01/10/2018 (*)

Vous souhaitez

Perfectionner vos acquis professionnels et/ou **accéder** à un niveau de qualification supérieur
Changer d'activité ou de profession
Renforcer vos responsabilités à la vie associative bénévole ou vous **ouvrir** plus largement à la culture, à la vie sociale

Le Congé Individuel de Formation vous offre la possibilité de suivre une formation de votre choix pour réaliser un projet professionnel ou personnel sur votre temps de travail

Bon à savoir

Pour qui ?

Toute personne justifiant de **24 mois**, consécutifs ou non, en qualité de salarié (36 mois pour les salariés d'entreprises artisanales de moins de 10 salariés), quelle que soit la nature des contrats de travail successifs, dont 12 mois dans une entreprise adhérente à UNAGECIF.

Comment ?

1 Téléchargez votre dossier de prise en charge sur www.unagecif.org

2

Choisir un organisme de formation

Plusieurs outils de recherche sont disponibles sur of.unagecif.org. Sélectionnez un organisme de formation et prenez rendez-vous pour un entretien préalable.

**Bon à savoir**

La durée d'un CIF est limitée à :

1 an pour les formations à temps plein (30 heures hebdomadaires) et continues.
1200 heures pour les formations à temps partiel (moins de 30 heures hebdomadaires) et/ou discontinues. Des accords peuvent toutefois prévoir des durées plus longues

3

Obtenir de l'employeur une autorisation d'absence

7 mois au plus tard avant le début de votre formation, vous devez déposer votre demande d'autorisation d'absence.

30 jours maximum après réception de votre demande, votre employeur doit vous répondre par écrit en indiquant, le cas échéant, les raisons qui motivent le report d'autorisation d'absence. Le report pour raison de service ne peut excéder 9 mois.

4

Faire votre demande auprès d'UNAGECIF

Les dossiers complets doivent être adressés (cachet de la poste faisant foi) ou parvenus (accueil) à l'UNAGECIF en fonction du calendrier du délai de dépôt ci-dessous :

**Bon à savoir**

Le délai entre deux CIF doit être au minimum de 6 mois et au maximum de 6 ans.
(Calcul : Nombre d'heures du CIF précédent / 12 = Nombre de mois du délai de franchise)

(*)Nouveau

Compte tenu de la réforme de la formation professionnelle en cours, d'importants changements sont à prévoir. L'UNAGECIF vient ainsi de définir la date limite des dépôts des derniers dossiers

Et la prise en charge ?

UNAGECIF pourra prendre en charge la rémunération, les coûts pédagogiques, les éventuels frais d'inscription, les frais annexes en totalité ou partiellement. (Plus d'informations sur notre fiche *Prise en charge de votre demande*).